



ENSEMBLE CONSTRUISONS L'ÉCOLE DE DEMAIN



# Rentrée 2017 /2018

## Lycée Général & Technologique

### Circulaire à l'attention des Parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux d'accueillir ou de retrouver votre (vos) jeune(s) à la rentrée. Bienvenue aux nouvelles familles qui ont fait le choix de notre Établissement.

La communauté éducative porte un regard plein d'espérance sur chaque jeune pour lui permettre de s'épanouir sur le plan personnel et de construire son avenir scolaire et professionnel. Dans le respect des différences, nous voulons développer le « savoir-vivre » ensemble.

Pour préparer au mieux la nouvelle année scolaire, nous vous adressons quelques informations ci-après pour les points 1 à 4 et en pièces jointes pour les points 5 à 6 :

- 1- Organisation de la rentrée scolaire 2017-2018
- 2- Liste des documents à rapporter le jour de la rentrée
- 3- Liste des documents remis aux élèves le jour de la rentrée
- 4- Informations importantes pour toute l'année
- 5- Courrier de l'A.P.E.L (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre)
- 6- Pastorale Lycée



Nous vous souhaitons un bel été et vous donnons rendez-vous le :

**Lundi 04 Septembre pour toutes les classes**

Veillez croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

D. MANGA  
Responsable du LGT

B. CHIBANI-MANDEVILLE  
Directrice-Coordnatrice



## 1. ORGANISATION DE LA RENTRÉE

L'accueil des élèves par le professeur principal est fixé selon le planning de rentrée ci-après, le

**Lundi 04 Septembre pour toutes les classes**

Classes	Horaires	Salles	Lieux
2 <sup>nd</sup> e générale & technologique	11:00 – 13:00	101 – 102 – 102 bis – 114	<b>Site Principal</b> <b>49 rue</b> <b>Bobillot</b> <b>Paris 13<sup>e</sup></b>
1 <sup>ère</sup> ES - 1 <sup>ère</sup> L - 1 <sup>ère</sup> S - 1 <sup>ères</sup> ST2S	13:00 – 15:00	201 – 202 – 203 – 205 (Salle nouveau bâtiment)	
Tle L – Tle S – Tles ST2S	14:45 – 16:45	301 – 302 – 303 Salle Polyvalente	

- ✓ L'accueil des élèves se fera par les professeurs principaux dans la cour de l'établissement
- ✓ Nous vous informons **qu'il n'y aura pas de self le lundi 04 septembre** (début du self mardi 05 septembre 2017)
- ✓ Le photographe sera présent le **lundi 04 septembre** pour les photos individuelles des élèves.
- ✓ Les manuels scolaires seront distribués à partir du mardi 05 septembre 2017. Merci de vous munir d'un sac grand et solide.
- ✓ Les cours débiteront officiellement le **mardi 05 septembre 2017** selon l'emploi du temps de chaque classe.
- ✓ Le matériel nécessaire dans chaque discipline sera précisé par l'enseignant à la rentrée. Un modèle de calculatrice imposé aux examens sera indiqué par les enseignants de mathématiques.

## 2. LISTE DES DOCUMENTS REMIS PAR L'ÉLÈVE

Le jour de l'accueil dans les classes, chaque élève remettra impérativement les documents suivants, dûment complétés, au Professeur Principal :

- L'attestation d'assurance "Responsabilité Civile" (**demande à faire dès aujourd'hui auprès de votre assureur**),
- Le certificat médical d'inaptitude à l'Éducation Physique et Sportive, le cas échéant, téléchargeable sur notre site.
- Un chèque de caution d'un montant de 100€ à libeller à l'ordre de "ASS.GSSVP", couvrant l'accès au CDI et le prêt de manuels scolaires. Ce chèque, non encaissé, sera rendu à la famille à la fin de l'année contre la remise de tous les livres.
- L'autorisation de sortie dans le cadre des ateliers.
- Pour les élèves de seconde** : un chèque de 16€ à libeller à l'ordre de "ASS.GSSVP" pour la journée de cohésion qui aura lieu le vendredi 15 septembre 2017. **NB** : les modalités des journées de cohésion des autres niveaux seront communiquées lors de la première semaine de la rentrée.

## 3. DOCUMENTS REMIS A L'ÉLÈVE LE JOUR DE LA RENTRÉE

Au moment de l'accueil dans les classes, chaque élève recevra les documents suivants qui devront impérativement être complétés, signés et remis au Professeur Principal :

- Les règles de vie scolaire de l'établissement, version 2016-2017.
- Le carnet de liaison.
- L'emploi du temps provisoire jusqu'au 30 septembre 2017.
- La fiche de présence au self pour les demi-pensionnaires, mentionnant le nombre de déjeuners par semaine (2, 3, 4 ou 5 repas).
- La note aux parents d'élèves demi-pensionnaires.
- La charte et le formulaire de responsabilisation au bon usage de l'informatique, de l'Internet et des salles et matériels spécifiques.
- Le formulaire du droit à l'image.

## 4. INFORMATIONS IMPORTANTES

Le **carnet de liaison** et le site **EcoleDirecte**<sup>1</sup> sont les outils de communication entre les parents et l'établissement. Il convient de les consulter régulièrement.

Le choix des langues, options et spécialités est validé lors de l'inscription. Aucune modification ne peut être envisagée en cours de cycle.

Deux **réunions Parents-Professeurs** seront organisées pendant l'année :

- ✓ La première, au début du 1er trimestre, présentera l'équipe pédagogique de la classe et les objectifs visés pour l'année,
- ✓ La seconde, au 2ème trimestre, vous permettra de rencontrer individuellement chaque professeur.

Votre présence à ces réunions est indispensable. Elles sont également un moyen de vous impliquer dans le parcours scolaire de votre enfant. En dehors de ces réunions, en cas de nécessité, vous pouvez aussi demander à rencontrer les professeurs.

Le certificat de scolarité sera téléchargeable sur le site EcoleDirecte dans la seconde quinzaine de septembre.

## 5. VIE SCOLAIRE

### ATELIERS

La question de l'aménagement du temps scolaire est au cœur des débats sur la refondation de l'Ecole.

Depuis quelques années, les équipes enseignantes & éducatives de notre Groupe Scolaire dressent des constats récurrents :

- ✓ une partie des élèves rencontre des difficultés à « apprendre à apprendre »,
- ✓ les enseignants sont préoccupés par la gestion de l'hétérogénéité dans les groupes-classe,
- ✓ la prise d'autonomie et la construction d'un projet personnel sont indispensables pour la progression, la réussite et l'épanouissement de tous les élèves.

A ces préoccupations, s'ajoute la nécessité d'intégrer les nouveaux modes d'apprentissage des jeunes.

Fortes de ces constats, les équipes du Lycée ont engagé depuis 2010/2011 une réflexion pédagogique sur cette problématique. Dans cet esprit, nous reconduisons cette année, avec l'ensemble des lycéens des sections générales, technologiques & professionnelles du lycée Notre-Dame, ce temps scolaire plus adapté.

Accompagnement du travail personnel, remédiation et approfondissement, renforcement et mutualisation des compétences, conduite de projet, préparation à la poursuite d'études, accès à la culture seront au cœur de ce dispositif afin de créer un climat favorable au travail dans des activités choisies. Ainsi, à compter du lundi 11 septembre 2017, une partie des après-midi sera consacrée à ces ateliers. Le nombre d'ateliers à suivre sera communiqué par le professeur principal en début d'année. Ce nombre pourra évoluer au cours de l'année sur proposition de l'équipe pédagogique. Toute inscription à un atelier est un engagement : **la présence à un atelier choisi est donc obligatoire.**

### ASSIDUITÉ :

L'assiduité et la ponctualité sont indispensables à la réussite scolaire.

En cas d'absence à un cours ou un atelier, prévenir le Lycée le jour même. Au retour, l'élève doit présenter obligatoirement un justificatif.

Tout appel téléphonique doit être confirmé **par écrit** sur le carnet de liaison.

Il convient de distinguer :

- ✓ Les **absences justifiées** par un certificat médical ou tout autre document officiel.
- ✓ Les **absences excusées** (mot écrit par le responsable de l'élève) qui doivent rester exceptionnelles.
- ✓ Les **absences non justifiées** qui seront sanctionnées selon le règlement intérieur du lycée et en accord avec les services académiques et le code de l'Éducation.

### E.P.S :

La présence en cours d'Éducation Physique et Sportive est OBLIGATOIRE.

**D'éventuelles contre-indications ne dispensent en aucun cas de l'assiduité aux cours.**

<sup>1</sup> Une notice ainsi que les codes d'accès vous seront remis à la rentrée.



#### **ASSURANCES :**

Les élèves sont couverts par la Mutuelle Saint-Christophe.

✉ **Mutuelle Saint-Christophe** – 277 rue Saint-Jacques – 75005 PARIS ☎ 01 56 24 76 00

Cette assurance couvre les jeunes 24h/24 toute l'année, y compris pendant toutes les activités péri-scolaires (sport, voyages, classes de découverte). En cas d'accident durant les vacances scolaires, les familles doivent prendre contact directement avec la mutuelle. Cette assurance accident ne couvre en aucun cas les dommages ou pertes des objets des élèves.

**L'assurance du groupe scolaire couvre les accidents subis et non les accidents provoqués par les élèves.** Il est donc indispensable que les familles souscrivent une ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE pour tous les accidents que leurs enfants pourraient provoquer. Les familles doivent fournir IMPERATIVEMENT l'attestation de leur assurance.

#### **ACCIDENTS :**

En cas d'accident survenu au Lycée à un élève dont la famille n'a pas pu être contactée, le Chef d'Etablissement prend la responsabilité de le faire transporter à l'hôpital le plus proche par les Sapeurs-Pompiers.

#### **SÉCURITÉ SOCIALE**

Les élèves sont couverts par la sécurité sociale de leurs parents jusqu'à l'âge de 20 ans inclus. N'oubliez pas de contacter le Centre de Sécurité Sociale du domicile avant la date anniversaire de renouvellement de la carte de sécurité sociale.

#### **TRANSPORTS**

Le formulaire de la carte *Imagine R'* donné par la RATP est à faire tamponner par le Service de la Gestion Administrative des élèves pour ceux dont l'inscription est confirmée.

#### **DEMANDE DE BOURSE ou TRANSFERT :**

Il y a lieu de noter que :

- ✓ Les nouveaux élèves déjà boursiers en 2016-2017 doivent demander à leur établissement d'origine de procéder au transfert de leur bourse vers l'établissement d'accueil ;
- ✓ Les élèves du lycée dont la situation financière familiale s'est sérieusement dégradée depuis février 2017, contacteront Madame RABIA (*Responsable de la Scolarité des Elèves*), dès le mois de septembre 2017.

#### **EXAMENS :**

Les élèves âgés de 16 ans et plus et passant un examen doivent impérativement produire **une pièce d'identité** (passeport ou carte nationale d'identité) **et l'attestation de recensement à la journée d'appel pour les élèves de nationalité française** délivrée par la Mairie du domicile. Ces documents sont indispensables pour l'inscription par le service des examens et concours.

### **TRÈS IMPORTANT :**

**Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, nous devons pouvoir vous joindre à tout moment. Tout changement de coordonnées (adresse, numéro de téléphone) doit IMPÉRATIVEMENT et IMMÉDIATEMENT être communiqué au service de la Scolarité des élèves.**

**Nous vous rappelons que l'inscription au self est annuelle et définitive à partir du 30 septembre 2017 : aucune annulation ne pourra intervenir en cours d'année.**

**IL EST IMPERATIF DE RESPECTER LES DATES DES VACANCES SCOLAIRES.**

**Bonnes vacances à tous !**